



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 AVRIL 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 30 mars 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Séverine BUSSON, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE, Thomas ZLOWODZKI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Danièle GARCIA (pouvoir à Philippe ROGER), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (Pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Quentin CHOLLET (pouvoir à Thierry BESSE), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Jacques BENISTY (pouvoir à Thomas ZLOWODZKI).

Absents Excusés :

Mélanie SCHLATTER

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 29

représentés : 9

absents : 1

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Mohammed ZAOUÏ est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

Délibération n°23-29

DGST : Denis DRAPPIER

Service : Aménagement Durable et Urbanisme

Affaire suivie par C. Dijon

AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PORTANT SUR L'AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DE MUSCULATION DU DOJO BAILO

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT la nécessité de déposer une demande de permis de construire portant sur l'agrandissement de la salle de musculation du DOJO BAILO,

CONSIDERANT que le Maire doit être autorisé à faire cette demande,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Maire à déposer une demande de permis de construire portant sur l'agrandissement de la salle de musculation du DOJO BAILO.

VOTE

Pour : 38

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

